

Dans le but de compléter votre dossier d'admission et de donner un accord financier pour votre entrée en EMS, vous voudrez bien dans la mesure du possible, nous fournir une copie des documents suivants :

- Livret de famille
- Carte d'identité ou passeport
- Permis de séjour
- Certificat de l'assurance maladie
- Dernière déclaration d'impôts
- Extrait de(s) compte(s) bancaire(s) au 31.12 de l'année écoulée
- Extrait de la situation actuelle de(s) compte(s) bancaire(s)
- Dernière décision du SPC (recto-verso), si bénéficiaire
- Copie de la demande de SPC, si une demande est en cours
- Dernière attestation annuelle de la rente AVS
- Dernier attestation annuelle de la rente 2^{ème} pilier (LPP)
- Dernier attestation annuelle de la rente 3^{ème} pilier (si existant)
- Si vous bénéficiez d'autres rentes (viagère, étrangère, etc.), joindre les derniers relevés
- Si vous bénéficiez d'une rente pour impotence, joindre l'attestation de la dernière décision
- Cinq derniers avis de taxation émis par l'administration fiscale cantonale auprès de qui vous pouvez demander des duplicatas (tél. **022 327 70 00**/un serveur vocal est accessible 24/7 au **022 546 94 00**.)

INFORMATIONS IMPORTANTES lors de votre entrée en EMS

Nous vous rendons attentif au fait que notre service administratif annoncera votre changement d'adresse aux organismes suivants :

- ✓ Office cantonale de la population et migration (OCPM)
- ✓ votre assurance maladie
- ✓ Service de Prestations Complémentaires (SPC), le cas échéant

Toutefois, nous vous rappelons que vous êtes chargé(e) d'effectuer les démarches suivantes :

- ✓ votre changement d'adresse auprès de la Poste
- ✓ la résiliation de votre bail, assurance ménage, téléphone, etc.